



# Cité-du-Havre



# Secteur Bridge-Bonaventure







**Cité-du-Havre**

# L'ENJEU NO 1

## DU PUM POUR LE SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE

### SE LIT COMME SUIT :

Le respect de l'esprit des lieux et la mise en valeur des richesses patrimoniales et paysagères :

**La mise en valeur du secteur doit s'appuyer sur les bâtiments, les ouvrages d'art et les vestiges archéologiques d'intérêt qui ponctuent le territoire et qui contribuent à sa singularité. Cela implique, notamment, de leur trouver une vocation compatible avec leurs caractéristiques.**

[PUM, chapitre 4, page 101]

La Commission recommande que  
**tous les espaces** non développés de la Cité du Havre  
soient zonés espaces verts, incluant le parc-vestiges,  
que ces espaces soient raccordés à la trame verte et bleue et  
que les **vestiges** d'Expo 67 qui s'y trouvent soient mis en valeur.

Recommandation #29 du Rapport de l'OCPM sur le Plan d'urbanisme de Bridge-Bonaventure, 2020.





**Musée d'art d'Expo 67**





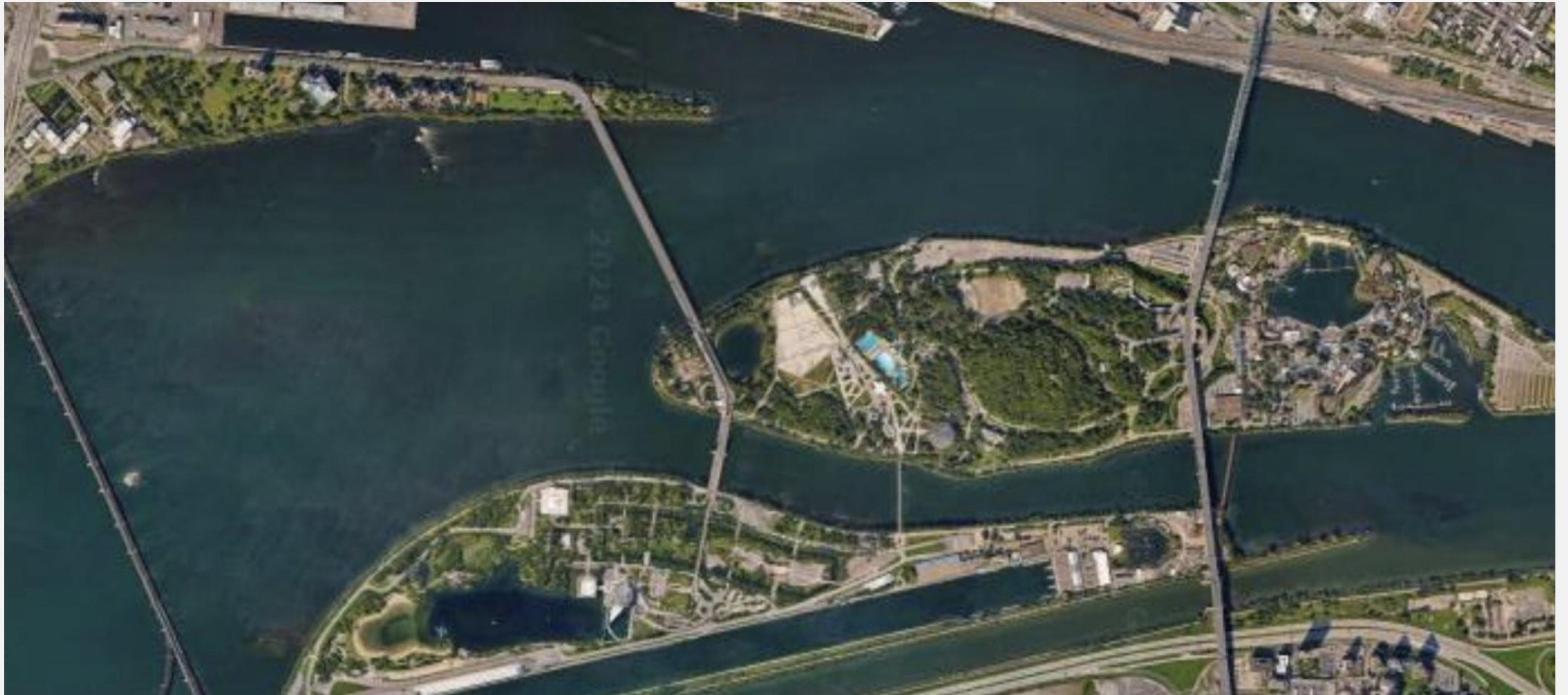
**Parc-Vestiges**



Parc-

**Le futur ???**





**Intégration  
au parc Jean-Drapeau**



**Merci de votre attention !**